7.7.2023 A9-0229/12

Amendement 12 Michael Gahler au nom du groupe PPE

**A9-0229/2023** 

Paulo Rangel

Rapport 2022 de la Commission concernant la Bosnie-Herzégovine (2022/2200(INI))

Proposition de résolution Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. réaffirme que les arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine doivent être respectés afin de garantir pleinement la stabilité et l'ordre constitutionnel dans le pays; invite les autorités à mettre rapidement en œuvre l'ensemble des arrêts de la Cour constitutionnelle;

Or. en

AM\1282799FR.docx PE748.790v01-00